

02

Quelle continuité de pratique à l'UNSS et au-delà ?

- 2.1 Le Haut Niveau dans le sport scolaire
- 2.2 Vie associative – vie sportive,
quel équilibre au sein du sport scolaire ?

201 Le Haut Niveau dans le sport scolaire

Le haut niveau dans le sport scolaire pose une double question : celle de la place des sportifs et sportives de haut niveau mais pour chaque élève, de la réalisation de son plus haut niveau personnel. La séparation des compétitions existe déjà avec les championnats excellence ou établissement mais où faire concourir les élèves qui ont un vécu important en club sans être élèves de sections sportives ? Les élèves de haut niveau ont-elles et ils besoin de compétitions supplémentaires ?

Deux invités ont apporté leur contribution pour réfléchir à cet ensemble de questions : Patrick Gellens, Conseiller Technique National à la Fédération Française Athlétisme, responsable des U18. Richard Moure, Professeur d'EPS de l'académie de Montpellier et président d'un club de natation.

Bruno CREMONESI

► Le haut niveau et le sport scolaire

Le sport scolaire doit articuler le sport du plus grand nombre avec celui du plus haut niveau pour le plus grand nombre. Les compétitions proposées dans le sport scolaire pourraient travailler à des formats de rencontres originaux qui permettent l'expression à leur plus haut niveau des élèves. Dans certains sports les épreuves mixtes ont une originalité que l'on ne retrouve pas dans le monde

“

Le sport scolaire doit pouvoir concilier le sport du plus grand nombre et le sport de haut niveau...

fédéral, comme par exemple les épreuves qui combinent plusieurs sports comme dans les raids ou des compétitions de plusieurs sports collectifs et une compétition d'athlétisme ou encore les jeux des collèges dans le 93.

Participer à un championnat de France reste pour de très nombreux sportifs et sportives, y compris celles et ceux qui feront des championnats de France dans le monde fédéral, un moment marquant de leur parcours de sportifs et sportives. Pour Richard Moure, « la performance est importante mais le parcours pour la construire est aussi déterminant ». Nous devons penser les compétitions pour qu'elles laissent aussi dans le vécu du/de la pratiquant-e des valeurs éducatives. « Par exemple, pour moi, la dimension de l'auto-organisation et du coaching par les élèves propose une autre façon de gérer le sport qui peut être une graine pour penser autrement le sport de demain. »

Patrick Gellens ajoute « y compris sur des athlètes qui sont dans des parcours de haut niveau, les compétitions UNSS en équipe d'établissement,

permettent à ces sportifs et sportives de participer à un championnat de France dans des épreuves et avec des athlètes dont certains sont différents. C'est un temps qui peut être très intéressant sur le parcours du sportif et de la sportive. »

Le sport scolaire doit continuer à être le lieu où les élèves vont pouvoir vivre des compétitions différentes adaptées au niveau sportif des élèves et permettre au plus grand nombre de vivre une pratique du plus haut niveau pour chacun-e en incarnant ses valeurs. La finalisation par des rencontres sous forme de championnat de France ne peut se faire au détriment de compétitions pour le plus grand nombre.

L'UNSS doit dans son plan de développement penser à plusieurs niveaux de compétition pour permettre à plus d'élèves de continuer l'aventure. C'est un enjeu de service public dans la formation des jeunes de demain.

► **Le sport scolaire participe-t-il à construire le haut niveau ?**

La vocation du sport scolaire n'est pas de détecter et former les sportifs et sportives de haut niveau de demain. Cependant, la réflexion peut être plus dialectique et le sport scolaire peut être un moment important sur le parcours du sportif et de la sportive de haut niveau.

« Des athlètes ont été découverts aussi par les enseignants-es d'EPS. Le sport scolaire peut être aussi une première expérience qui va ensuite donner envie aux jeunes de continuer et pour certains devenir sportifs ou sportives de haut niveau. » nous dit Patrick Gellens.

Si le sport scolaire peut être l'un des lieux qui vient augmenter le nombre de jeunes pratiquant une activité, il pourrait devenir, comme l'EPS, le lieu de passage de tous les sportifs et sportives de haut niveau. Il prendrait alors une fonction éducative importante dans la construction du parcours de ces sportifs et sportives. En augmentant le niveau de pratiques techniques et tactiques de tout un ensemble de jeunes dans une activité sportive, c'est une contribution importante pour l'activité sportive concernée qui va demander dès le début de la formation des jeunes d'être plus exigeant-es dans leurs réalisations. L'articulation section sportive, sport scolaire, pratiquant-e en club fait partie des ingrédients qui seront sans aucun doute favorables dans la construction de futur-es sportifs et sportives de haut niveau.

► **Vers un label scolaire pour les clubs sportifs**

Pour Richard Moure « Ce qui peut manquer c'est que le sport scolaire devienne un sport scolaire

66

Le sport scolaire doit être un lieu de passage pour tous les sportifs-ves de haut niveau..

de prestige. ». Il poursuit son idée : « Il faudrait un label national club scolaire. Les clubs en ayant ce label s'engagent à être un club formateur qui prend en compte le parcours scolaire du jeune. Il est gage dans le club du respect de valeurs dans l'éducation sportive du jeune. Ce club avec le label club scolaire valorise la performance comme fin et moyen d'éducation. »

Cela pourrait contribuer à changer aussi l'image de certain-es entraîneur-es ou sportifs-ves qui perçoivent le sport scolaire comme un sport de seconde zone. De plus en plus de fédérations travaillent et utilisent les sections sportives scolaires comme un lieu de formation et de recrutement des futurs sportifs-ves de haut niveau. L'habilitation des sections sportives nécessite le lien avec une structure fédérale. Ce label club sportif pourrait être plus exigeant sur la validation de ces structures fédérales et les engager dans le respect de ces valeurs centrées sur la formation.

« Le parcours du sportif ou de la sportive dans ce club scolaire pourrait être valorisé dans le parcours scolaire et notamment dans Parcoursup. » conclut Richard Moure.

Cette reconnaissance par le monde scolaire mettrait l'UNSS comme un temps incontournable du parcours du sportif et de la sportive.

La place des sportifs et sportives de haut niveau questionne la politique du sport scolaire, notamment dans les équilibres entre le sport pour tous et toutes et le haut niveau. Cette réflexion interroge aussi plus globalement la politique sportive dans son ensemble et la fonction des

clubs. Dans la construction des clubs sportifs, la pratique sportive de masse, incitée par les politiques publiques, est le résultat de la croyance à la pyramide coubertinienne sur la fabrique du haut niveau. Une masse plus importante de pratiquant-es pour augmenter le haut niveau. La déconnexion de plus en plus importante entre la fabrique du haut niveau et le sport de masse pourrait, d'une certaine façon, libérer des clubs de cette visée et en donner la responsabilité à l'État dans son ministère des sports, aux organisations centrées sur le sport pour tous et toutes dont l'UNSS. Une réflexion plus globale sur la politique sportive qui invite à repenser une autre politique publique.

L'avis du SNEP-FSU :

Pour le SNEP-FSU, l'UNSS doit proposer des rencontres diverses et variées pour permettre au plus grand nombre d'élèves de participer à des compétitions adaptées à leur niveau. Du district au championnat de France, des catégories établissement à l'excellence, tous et toutes doivent pouvoir s'exprimer au sein du sport scolaire à leur plus haut niveau de pratique. L'UNSS doit être au carrefour de l'École et du monde fédéral afin de permettre à ceux et celles qui le souhaitent de poursuivre leur parcours sportif au-delà du monde scolaire (EPS et AS).

Vie associative – vie sportive, quel équilibre au sein du sport scolaire ?

Claire Machefaux, Directrice régionale UNSS de l'académie de Poitiers et Yves Renoux, professeur d'EPS retraité et responsable à la FSGT échangent sur l'importance de la vie associative dans l'organisation du sport. Les sportifs et sportives doivent pouvoir être associé-es à l'organisation de la vie associative du sport scolaire sans que cela se fasse aux détriments de leur vie sportive.

Nathalie FRANÇOIS

L'article 1 des statuts de l'UNSS stipule : « l'association Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré. » Si la 1ère mission de l'UNSS est connue de tous et toutes, la seconde est souvent moins mise en œuvre dans les AS. C'est pourquoi, nous avons fait le choix de proposer cet atelier lors du séminaire. Pour nous amener des pistes de réflexion, nous avons fait appel à Claire Machefaux, Directrice régionale UNSS de l'académie de Poitiers et Yves Renoux, professeur d'EPS retraité et responsable à la FSGT.

Pour Claire Machefaux, il existe dans les AS et à l'UNSS des espaces de vie démocratique. Au niveau des AS, les élèves ont toute leur place dans le comité directeur puisqu'ils/elles représentent 1/3 des membres en collège et en LP et la moitié en LGT et en LPO. Au sein de ces comités directeurs, les élèves peuvent occuper les rôles de vice-

président-e ou même de trésorier-e s'ils/elles sont majeur-es.

Au collège, il est parfaitement possible d'impliquer les élèves en tant qu'assistant-e trésorier-e ou secrétaire et leur dévoluer les prises de licences ou le remplissage de bordereaux de banque (sous surveillance du/de la professeur-e). Les élèves peuvent également se charger de la communication. Dans certains établissements, un-e élève par classe est désigné-e comme délégué-e de l'AS et a pour mission d'informer ses camarades de la vie de l'AS. Ils/elles peuvent également être en charge d'articles pour le site de l'établissement ou les réseaux sociaux.

Les élèves ont également leurs représentant-es dans les instances de l'UNSS que sont les Conseils Départementaux UNSS, les Conseils Régionaux UNSS et les instances nationales (AG et CA). Ces représentant-es sont issu-es des Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL). Regret qui devrait être corrigé lorsqu'il y aura des changements de statuts pour l'UNSS : ces élèves ne sont pas nécessairement licencié-es dans l'AS de leur établissement.

Yves Renoux nous a apporté son éclairage sur le développement d'une politique de formation dans le cadre des associations fédérales. Il a mis l'accent sur la notion de projet collectif et partagé. Permettre aux jeunes de se former, favorisera une

“

**Il existe dans
les AS et
à l'UNSS des
espaces de vie
démocratique...**

66

Les AS sont une école de la préparation à l'engagement de la jeunesse dans la vie citoyenne...

meilleure prise de responsabilités par la suite. L'accès aux formations comme à la pratique doit être possible pour le plus grand nombre, ce qui nécessite un coût d'adhésion raisonnable. Ici les AS scolaires jouent tout leur rôle, car les adhésions au niveau national s'élèvent en moyenne à 20€.

► Vie associative et vie sportive, une tension à résoudre

Le programme de formation des « Jeunes Officiels » (JO) est né à l'UNSS et est envié par nombre de fédérations sportives. Pour autant, même si la profession est unanime pour saluer cette organisation des rencontres UNSS, elle est tout de même soumise à plusieurs points de tension.

Tension entre le temps de pratique et le temps de formation des JO. Le forfait de 3 heures hebdomadaires d'AS devient alors largement insuffisant si l'on ne veut pas rogner sur le temps de pratique des élèves, nécessaire pour permettre les apprentissages et le perfectionnement technique et tactique.

Tension entre formation initiale des enseignant-es et complexité des connaissances à avoir pour former les jeunes. En effet, les animateurs/animatrices d'AS ne choisissent pas toujours l'APSA qu'ils/elles encadrent et celle-ci n'est pas toujours leur spécialité. Les APSA du programme de l'AS dépendent du projet de l'AS et du projet de district.

Piste évoquée pour résoudre ces problématiques : le partenariat avec les ligues et les clubs. Avec également à la clé des validations fédérales pour les jeunes arbitres ou les jeunes juges.

De la même manière, il ressort des débats que les formations aux médias ou au secourisme sont ne peuvent pas être mises en place uniquement sur le temps de l'AS car très chronophages. Ces compétences construites dans les autres disciplines ou dans d'autres projets peuvent en revanche être valorisées et traduites en actes dans les AS et à l'UNSS.

► Autre tension entre la multi-activités / spécialisation d'une AS sur une APSA

La richesse de l'UNSS, c'est aussi la variété de ses types d'organisation au regard des spécificités territoriales. Certains districts changent d'activités à chaque trimestre ou proposent un calendrier avec des plateaux d'activités différentes chaque semaine. Comment alors mettre en place des formations de jeunes arbitres ? La situation est différente lorsque les élèves pratiquent la même APSA toute l'année. Il est alors plus simple de former de jeunes arbitres ou juges.

Il est aussi tout à fait possible de solliciter les différentes catégories. Des minimos peuvent arbitrer ou coacher les benjamin-es. De la même façon, des systèmes de tutorat peuvent être mis en place avec des plus grand-es qui forment les plus jeunes à des rôles de jeunes organisateurs/organisatrices ou jeunes reporters.

La vie associative dans le sport scolaire est une école de la préparation à l'engagement de la jeunesse dans la vie citoyenne. Le monde fédéral a tout à gagner à utiliser et valoriser les « Jeunes Officiels » que l'UNSS a formé-es. Cependant, cette formation citoyenne ne doit pas se faire au détriment du temps de pratique sportive qui garantit à tous et toutes d'atteindre leur plus haut niveau de pratiques physiques.

L'avis du SNEP-FSU :

Pour le SNEP-FSU, le sport scolaire est un lieu privilégié pour l'apprentissage de la vie associative. Les élèves ont des sièges attribués dans les instances UNSS à tous les niveaux. Ils peuvent également expérimenter les différents rôles de Jeunes Officiels à l'UNSS et dans les AS. Cependant, la multiplication des rôles de Jeunes Officiels provoque une tension entre temps de pratiques physiques des jeunes et formation à ces nombreux rôles dans le cadre du forfait d'AS de 3 heures hebdomadaires pour les enseignant-es d'EPS.